

# Festival des Filets Bleus : les 110 ans !

## Réalisation d'une œuvre pour l'affiche 2015 du Festival des Filets Bleus de Concarneau

### Concours à l'attention des artistes-peintres bretons

#### A. Cahier des charges

Depuis la première édition de la Fête des Filets Bleus en 1905, les artistes peintres sont liés à l'histoire du Festival concarnois.

Le comité organisateur souhaite les remettre à l'honneur cette année en leur proposant de réaliser l'affiche du Festival 2015, année des 110 ans du Festival.

Un concours est donc lancé pour la création de l'affiche de la prochaine édition qui se déroulera en août 2015.

1° Les participants : les artistes peintres professionnels ou amateurs bretons ou vivant en Bretagne.

2° L'œuvre sera réalisée spécialement pour la circonstance. Chaque artiste pourra proposer 1 ou 2 œuvres (si deux, une seule participera au concours, choisie par le jury, les 2 pourront participer à la vente aux enchères, voir point 6°).

#### a) Les contraintes artistiques :

L'affiche 2015 devra porter les valeurs du Festival des Filets Bleus :

- **Fidélité à la tradition de la culture bretonne et maritime de Concarneau** : costume, danse, musique, pêche à la sardine, Ville Close... (Tous ces éléments ne devant pas figurer impérativement sur l'œuvre) . On doit si possible pouvoir identifier Concarneau.
- **Gaité et modernité**, il s'agit d'un Festival représentatif d'une culture bien vivante et en mouvement.

#### b) Les contraintes techniques :

L'artiste devra réaliser son œuvre sur un support plat, léger et rigide (papier, carton, panneau de bois médium ou toile) et prévoira **impérativement** un système d'attache **solide au dos**. Si l'œuvre est encadrée ne pas mettre de vitre. Chaque artiste devra mentionner son nom et ses coordonnées au dos de l'œuvre et préciser la technique utilisée: Aquarelle, gouache, acrylique, huile ou pastel. (Pas de peinture numérique).

- L'œuvre sera de format **vertical** pouvant s'adapter au format A3, A4 . Idéalement ne dépassant pas, par exemple, le format raisin pour le papier, les formats n°20 ou 25 en Figure, Paysage ou Marine pour les toiles.

- Des indications telles que Festival des Filets Bleus, Concarneau, du 12 au 16 août 2015, [www.festivaldesfiletsbleus.fr](http://www.festivaldesfiletsbleus.fr), les marques Bretagne, « Tout commence en Finistère », Fête traditionnelle de Bretagne... sont des mentions qui figureront sur l'affiche (Pas sur l'œuvre !). De même le nom des principaux artistes musicaux pourra figurer sur une version plus informative de l'affiche. L'artiste doit donc y penser dans la composition de son tableau (à titre d'exemple voir l'annexe).

- Merci de bien vouloir protéger les œuvres dans la mesure du possible (papier bulle, carton...)

3° Diffusion et promotion de ce concours :

- par voie de presse
- sur le site internet du Festival
- sur le compte Facebook des Filets Bleus
- par courrier / mail

4° Le calendrier :

- **le 27 février 2015 à 17h : date limite de remise de l'œuvre à la permanence des Filets Bleus.**

- Fin mars : un jury composé en majorité de représentants du Conseil d'administration des Filets Bleus, de représentants de la Ville de Concarneau (mairie, office de tourisme...), de partenaires du Festival, de l'agence de communication du Festival se réunira pour choisir l'œuvre qui véhiculera l'image du Festival en 2015.

- Courant avril : finalisation du projet retenu, préparation de la maquette, impression de l'affiche

- Fin avril : lancement officielle de l'affiche

- Courant mai : déclinaison du visuel sur les différents supports de communication : boîtes de sardines, flyers, autocollants....

5° Cession de droits à titre gracieux entre l'artiste-peintre et le Festival.

L'Artiste Peintre autorise toutes reproductions de l'œuvre, à titre gracieux et sans aucune contrepartie, quelle qu'en soit l'utilisation, le genre ou l'importance. Cette autorisation est donnée à l'Association « Œuvre des Filets Bleus » située avenue du saule à Concarneau. Cette cession de droits couvre toutes les reproductions de l'œuvre en totalité ou en partie, sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, métallique, etc.) ou intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connues et à venir, qui pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc).

6° Une vente aux enchères de toutes les œuvres proposées au concours se tiendra pendant le festival sous le maillot d'un commissaire-priseur.

50 % du prix de vente reviendront à l'artiste et 50 % au Festival des Filets Bleus.

7° Un prix du Festival des Filets Bleus et un prix de la ville de Concarneau récompenseront deux œuvres. L'œuvre retenue pour l'affiche pourra ou pas se voir attribuer un de ces prix.

8° Ce règlement sera déposé chez un huissier de justice.

Contacts : Permanence du Festival des Filets Bleus

Avenue du Saule

BP 518

29185 Concarneau cedex

[filets.bleus@wanadoo.fr](mailto:filets.bleus@wanadoo.fr)

02 98 97 09 09

Pour la commission communication : Annick MARTIN : 06 58 86 20 35

## B. Contrat de mise à disposition d'une œuvre

Je soussigné(e)\*.....

Artiste peintre amateur <sup>1</sup>, professionnel <sup>2</sup> (rayer la mention inutile)\*

Adresse\* : .....

Téléphone fixe\* : ..... Portable\* : .....

Adresse mail\* : .....

Met à disposition du Festival des Filets Bleus, représenté par Jean-Claude Bluteau en sa qualité de président, l'œuvre intitulée\* : .....

Format de l'œuvre\* : .....

Technique utilisée\* : .....

Valeur estimée de l'œuvre\* : .....€

En vue du concours de peintures pour la réalisation de l'affiche du Festival 2015.

Conformément au cahier des charges, mon œuvre participera à la vente aux enchères organisée pendant le Festival, je fixe le prix de réserve à : .....€\*  
(Seuls les peintres professionnels fixeront un prix de réserve.)

Le produit de la vente sera réparti ainsi :

- 50 % pour l'artiste
- 50 % pour le Festival des Filets Bleus

L'artiste percevra la part qui lui revient après encaissement du règlement de l'acheteur par le Festival.

Les œuvres invendues seront à retirer après le Festival à la permanence des Filets Bleus. Toute œuvre non réclamée 1 an après la vente aux enchères restera propriété du Festival.

Merci de parapher les pages 1 et de signer la page 3 de ce contrat.

La signature de ce contrat de mise à disposition vaut acceptation du cahier des charges et de toutes ses clauses.

Fait à :

Le

L'artiste

Fait à :

Le

Le président  
Jean Claude Bluteau

<sup>1</sup> Peint pour ses loisirs, mais n'en tire aucun revenu régulier

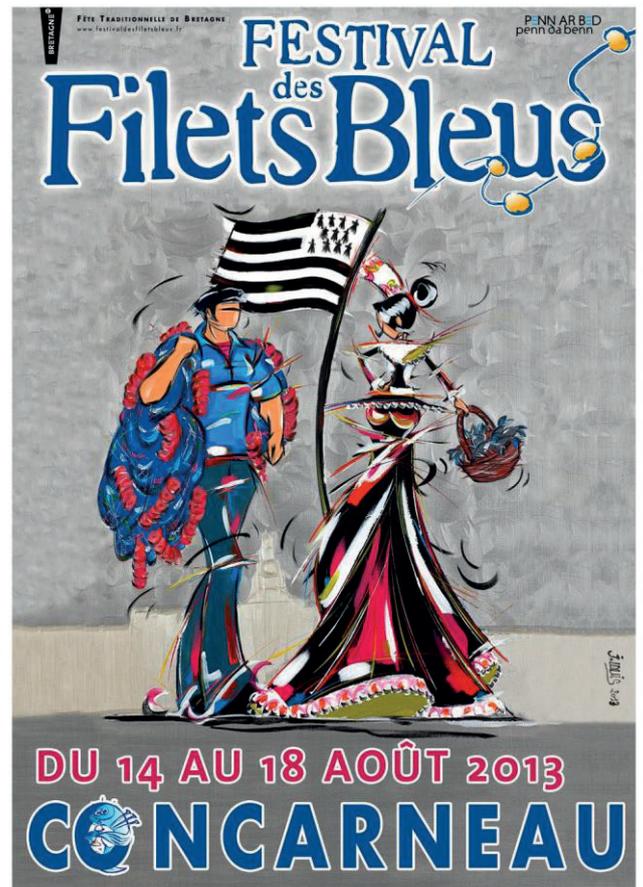
<sup>2</sup> Tire des revenus réguliers de la vente de ses œuvres

\*Mentions obligatoires

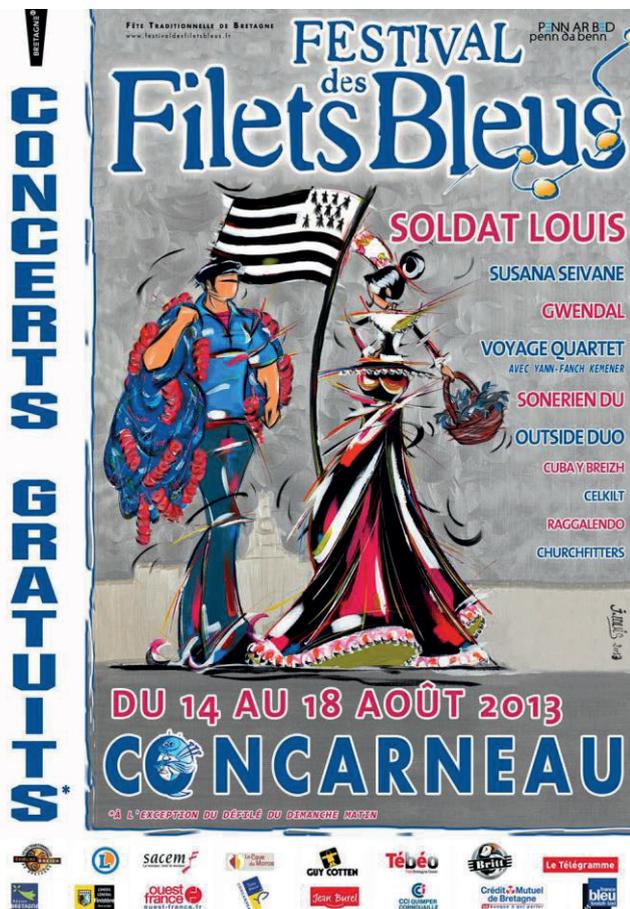
Annexe : Affiches 2013



Œuvre d'origine



Affiche collector



Affiche programmation



Œuvre d'origine



Affiche collector



Affiche programmation